

Organisation financière et imputabilité

● (1550)

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je pense que cela se rattache à une décision que vous avez rendue l'autre jour. Je ne voudrais pas entraîner votre Honneur dans des considérations ennuyeuses, mais la question que me pose le député a essentiellement trait aux prérogatives du gouvernement et aux méthodes qu'utilise la Chambre pour examiner les prévisions budgétaires et tout le reste. Certes, je comprends fort bien que l'on puisse réagir ainsi. Toutefois les députés ne devraient pas voir en moi le ministre qui apportera des modifications. C'est au Parlement qu'il incombe de prendre une décision à cet égard.

Les députés auront remarqué, s'ils ont pu lire le rapport que j'ai déposé vendredi à la Chambre, et sinon je les invite à le faire, que nous voulons améliorer la présentation du budget et simplifier les documents budgétaires afin que les députés puissent en effectuer un meilleur examen à la Chambre. Nous avons rédigé un projet de guide que nous soumettrons à l'examen du comité des comptes publics le plus tôt possible, avant que ce guide ne devienne un engagement formel. Nous honorons ainsi une promesse qui, je crois savoir, avait été faite au comité des comptes publics.

Par conséquent, non seulement il ne s'agit pas d'un problème de méthodes mais nous nous engageons à suivre la voie que le comité des comptes publics nous a recommandée et c'est pourquoi ce comité a été saisi du guide avant que celui-ci ne devienne officiel.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je comprends fort bien que, pour l'instant, les députés ne puissent que poser des questions. Je dis cela non pas en tant que député de l'opposition mais plutôt en tant que président fort déçu de ce que je considère être le plus important comité permanent de la Chambre. Jusqu'à présent, ce comité s'est montré impartial et n'a pas voulu tomber dans des querelles partisans. Je parle du comité des comptes publics.

Je constate que je ne puis que poser des questions et que je n'ai aucun point à faire valoir. Je le comprends fort bien mais la première question que je devrai poser au ministre sera la suivante: pourquoi aujourd'hui? C'est vendredi dernier que le gouvernement a reçu le rapport de l'Auditeur général. Il est bien évident que le gouvernement avait décidé de déposer ce rapport aujourd'hui.

Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui—on ne nous avait d'ailleurs pas remis d'exemplaires de cette déclaration et nous ne savions même pas qu'une telle déclaration allait être faite—le ministre a signalé qu'il y a plusieurs mois, l'Auditeur général s'était entretenu avec lui et au moins un autre de ses collègues du cabinet à propos de l'application des recommandations formulées dans le rapport de l'année dernière. En toute déférence à l'égard de la Chambre et du ministre, je dirai que le gouvernement et le ministre s'efforcent de voler à l'Auditeur général ses arguments les plus frappants. Il ne peut en être autrement. Le gouvernement était au courant. Cela ressemble à une habile manœuvre de relations publiques et je voudrais en

demander la raison au ministre aujourd'hui? Est-ce une pure coïncidence qu'aujourd'hui, l'Auditeur général...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question du député est assez claire.

M. Lawrence: J'aimerais poser deux autres questions pendant que j'y suis et peut-être le ministre pourra répondre à toutes en même temps?

M. l'Orateur: Il serait sans doute aussi simple que le député pose ses trois questions ensemble.

M. Lawrence: Voici ma deuxième question: comme le ministre le sait, et la Chambre aussi je l'espère, le comité des comptes publics s'est reconstitué vers la fin de la semaine dernière et il s'est donné un nouveau président. Il a également modifié ses procédures et méthodes. J'espérais également que le comité modifierait sa façon d'aborder les problèmes ayant trait aux allégations de gaspillage ou d'inefficacité dans l'administration en examinant les comptes publics et le rapport de l'Auditeur général. Je suis vraiment déçu de la décision d'aujourd'hui.

Une voix: Règlement.

M. Lawrence: Le ministre estime-t-il que l'institution d'une commission d'enquête pourra entraver les activités du comité des comptes publics? Les mêmes recherches se feront-elles parallèlement des deux côtés? Si nous convoquons des témoins et que la commission d'enquête convoque exactement les mêmes, qui l'emportera? Est-ce qu'on ne porte pas atteinte à la suprématie d'un comité permanent de la Chambre des communes?

Et voici la dernière question que je pose au ministre: pour autant que je sache, le rôle du comité permanent est de chercher s'il y a eu inefficacité dans l'administration du gouvernement et gaspillage des deniers publics. Si le comité des comptes publics accomplit sa tâche normalement, quelle sera la réaction du ministre si nous déclarons considérer que l'institution de cette commission d'enquête est du pur gaspillage?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, on m'a posé la question suivante: «Pourquoi aujourd'hui?». La question est légitime mais il est absolument faux de dire, comme le fait le député, qu'on essaie par là de s'esquiver ou qu'on fait insulte à l'auditeur général. Nous partageons sa préoccupation et savons qu'il faut rétablir en quelque sorte l'équilibre, à la suite du rapport Glassco et de la décentralisation massive qui a suivi les recommandations de ce rapport. Mais on ne saurait revenir à la situation qui existait avant ce rapport, car je pense que le gouvernement s'effondrerait, par suite des complications qui s'ensuivraient, s'il fallait faire approuver la moindre demande de crayons ou de trombones par le président du Conseil du Trésor. Je crois que les députés sont d'accord avec moi là-dessus. On ne se plaint déjà que trop de la lenteur et de la complication de l'administration. Nous nous en inquiétons réellement; et avec toute la sincérité possible, j'essaie d'exprimer ici l'inquiétude que me donnent ces questions de responsabilité. Nous n'avons pas cessé de nous en inquiéter.